



Règlement de l'accès aux Tennis

Le Terrain de Tennis est une propriété de la commune ouverte aux habitants qui en font la demande ainsi qu'aux visiteurs selon des modalités spécifiques

1. Accessibilité

Ce règlement décrit les conditions d'utilisation d'accès au court de Tennis, l'accès est ouvert :

1. Habitants de la commune (résidence principale ou secondaire)
2. Visiteurs

2. Conditions d'utilisation du Tennis

L'accès au Tennis est conditionné par un abonnement caractérisé par l'utilisation d'un badge.

Le badge permet d'ouvrir le Terrain et d'accéder aux éclairages.

L'accès au Terrain est possible 7 jours sur 7, sauf entretien spécifique prévu par les équipes techniques de la commune ou d'un prestataire externe.

Les éclairages sont prévus pour fonctionner jusqu'à 22h00, une coupure automatique étant réalisée à partir de cette heure limite.

La commune ne pourra pas être tenue comme responsable de tout accident survenant lors de l'utilisation du terrain.

Chaque abonné doit être titulaire d'une assurance de responsabilité civile ou d'une licence auprès de la FFT.

Une utilisation du terrain de Tennis détournée: foot, basket, autres jeux ou manifestation... est strictement interdite et pourra donner lieu à la désactivation du badge.

Le badge a une durée limitée d'un an calculée à partir de la date à laquelle il est remis au bénéficiaire.

Les réservations s'effectuent sur le site Internet de la Commune avec un identifiant et un mot de passe créés lors de l'inscription.

3. Tarifs

Les abonnements sont calculés pour une année entière, à la date de remise du badge (exemple l'abonnement démarre le 15/07/2021, l'abonnement sera valable jusqu'au 15/07/2022).

La remise du badge s'effectue en Mairie après enregistrement de la demande et règlement de la somme de correspondante calculée sur les couts annuels suivants:

- Tarif 1 : 50€ / an pour un foyer d'Argelliers
- Tarif 2 : 60€ / an pour un joueur ne résidant pas à Argelliers
- Tarif 3 : 60€ pour un vacancier dont (30€ de caution rendue à la fin de ses vacances lors du retour du badge)

En cas de perte, vol ou destruction du badge, le titulaire devra avertir la commune qui procédera à sa désactivation.

Un badge de remplacement pourra être délivré moyennant le paiement d'une somme égale à l'abonnement (50€, 60€).

A l'échéance d'une année pour réactiver son abonnement et remettre en service son badge l'abonné devra reverser une cotisation, aux conditions alors en vigueur.

Utilisation pratique du badge cf Photo

Formulaire de demande de badge d'accès au Tennis

A remettre à l'accueil de la Mairie avec Justificatif d'adresse, certificat de responsabilité civile (assurance) et chèque à l'ordre de la « régie de recettes services publics d'Argelliers »)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mobile :

Mail :

- Je reconnais avoir reçu ce jour le badge n°: (Badge Famille, Individuel, Visiteur)
- J'ai bien pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter
- J'autorise la commune d'Argelliers à utiliser mes données personnelles pour m'informer de l'actualité municipale

Fait à Argelliers, le

Signature du demandeur